



Communiqué de presse

Paris, 21 mars 2023

Document d'Enregistrement Universel 2022 d'AXA

AXA annonce le dépôt de son Document d'Enregistrement Universel 2022 auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF), au format ESEF (Format Electronique Unique Européen) XHTML, le 21 mars 2023.

Le Document d'Enregistrement Universel intègre notamment le Rapport Financier Annuel d'AXA ainsi que le rapport sur le gouvernement d'entreprise tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration de la Société.

Le Document d'Enregistrement Universel est tenu gratuitement à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation applicable et peut être consulté dès aujourd'hui sur le site Internet de la Société (www.axa.com), notamment dans la rubrique Investisseurs / Résultats et Rapports financiers / Rapports annuels et semestriels (en versions française et anglaise).

A PROPOS DU GROUPE AXA

Le Groupe AXA est un leader mondial de l'assurance et de la gestion d'actifs, avec 145 000 collaborateurs au service de 93 millions de clients dans 51 pays. En 2022, le chiffre d'affaires IFRS s'est élevé à 102,3 milliards d'euros et le résultat opérationnel à 7,3 milliards d'euros. Au 31 décembre 2022, les actifs sous gestion d'AXA s'élevaient à 933 milliards d'euros.

L'action AXA est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris sous le mnémonique CS (ISIN FR0000120628 – Bloomberg : CS FP – Reuters : AXAF.PA). Aux Etats-Unis, l'*American Depositary Share* (ADS) d'AXA est cotée sur la plateforme de gré à gré OTCQX sous le mnémonique AXAHY.

Le Groupe AXA est présent dans les principaux indices ISR internationaux, dont le *Dow Jones Sustainability Index* (DJSI) et le FTSE4GOOD.

Il est l'un des membres-fondateurs des Principes pour l'Assurance Responsable (PSI : *Principles for Sustainable Insurance*) de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE FI), et est signataire des Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable (UNPRI).

Ce communiqué de presse ainsi que l'information réglementée publiée par AXA en application des dispositions de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier et des articles 222-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sont disponibles sur le site Internet du Groupe AXA (axa.com).

CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE EST DISPONIBLE SUR axa.com

POUR PLUS D'INFORMATION :

Relations investisseurs : +33.1.40.75.48.42
anu.venkataraman@axa.com
remi.dousteyssier@axa.com
mikael.malaganne@axa.com
anna.alemaskina@axa.com
michael.safi@axa.com

Relations actionnaires individuels : +33.1.40.75.48.43

Relations presse : +33.1.40.75.46.74
julien.parot@axa.com
alexiana.cirier@axa.com
baptiste.denis@axa.com

Stratégie de Responsabilité d'entreprise du Groupe AXA :
<https://www.axa.com/fr/a-propos-d-axa/strategie-engagements>

Notations sociétales du Groupe AXA :
<https://www.axa.com/fr/investisseurs/notations-sociales-indices-ethiques>

AVERTISSEMENT RELATIF AUX DECLARATIONS PROSPECTIVES

Certaines déclarations figurant dans le présent communiqué peuvent contenir des prévisions qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, des projets, des attentes ou des objectifs. Il convient de ne pas accorder une importance excessive à ces déclarations, car elles comportent, par nature, des risques et des incertitudes, identifiés ou non, et peuvent être affectées par de nombreux facteurs susceptibles de donner lieu à un écart significatif entre, d'une part, les résultats réels d'AXA et, d'autre part, les résultats indiqués dans, ou induits par, ces déclarations prospectives. Une description de certains facteurs, risques et incertitudes importants susceptibles d'influer sur les activités et/ou les résultats du Groupe AXA figure en Partie 5 « Facteurs de risque et gestion des risques » du Document d'Enregistrement Universel du Groupe pour l'exercice clos au 31 décembre 2022. AXA ne s'engage en aucune façon à publier une mise à jour ou une révision de ces déclarations prospectives, que ce soit pour refléter de nouvelles informations, des événements ou circonstances futurs ou pour toute autre raison, sous réserve des exigences législatives ou réglementaires applicables.